

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Avril 2026

35x26

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET PRINCIPAL 2026 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui a complété les règles relatives au débat d'orientation budgétaire, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

À cet effet, un rapport a été établi pour servir de base à celui-ci.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du document, ci-joint, procède à ce débat.

Conformément aux dispositions des articles L.5217-10-4 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante a pris acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LA SECRÉTAIRE
AMBRE SCOGNAMIGLIO

LE MAIRE
ROMAIN AMARO

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ROB 2026



TABLE DES MATIÈRES

I. Situation politique nationale et conséquences sur la loi de finances pour 2026

- A. Le projet de loi de finances pour 2026
- B. Mesures spéciales et impacts sur les collectivités locales
- C. Synthèse des articles de la loi de finances pouvant avoir un impact sur la commune

II. Données économiques et profil de la commune

- A. Principaux indicateurs économiques
 - 1. Contexte national
 - 2. Contexte local (Banque Postale – Collectivités, prévisions publiées en septembre 2025)
 - 3. Données statistiques et informations financières de la commune
- B. Typologie et poids de la dette
- C. Ressources humaines
 - 1. Temps de travail et impact de l'absentéisme
 - 2. Évolution et structure des effectifs
 - 3. Évolution de la masse salariale

III. Principales orientations budgétaires

- A. Atterrissage prévisionnel 2025
- B. Prévisionnel 2026 des recettes de fonctionnement
 - 1. Recettes courantes
 - 2. Relations financières avec la Métropole Aix-Marseille Provence
- C. Évolution contenue des dépenses de fonctionnement
- D. Dépenses d'investissement
- E. Indicateurs de gestion

IV. Suivi des engagements pluriannuels d'investissement

V. Conclusion

LIMINAIRE

Conformément aux articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, la commune des Pennes-Mirabeau organise un débat sur les orientations budgétaires pour 2026, dans le cadre légal défini par la loi du 6 février 1992 et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au DOB.

Le ROB 2026 présente les éléments essentiels de la politique budgétaire, afin d'informer le Conseil municipal sur :

- L'environnement économique national et local ;
- La situation financière de la commune ;
- Les orientations budgétaires en fonctionnement et investissement ;
- Les engagements pluriannuels et l'encours de dette ;
- La structure des effectifs et l'évolution prévisionnelle de la masse salariale.

Il constitue un outil de réflexion pour le débat d'orientation budgétaire et ne se substitue pas au vote du budget primitif.



I. Situation politique nationale et conséquences sur la loi de finances pour 2026

A. Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire marqué par la poursuite des efforts de redressement des comptes publics, dans un environnement encore caractérisé par des incertitudes macroéconomiques, tant au niveau national qu'international. Il vise à concilier la nécessité de soutenir l'activité économique avec l'impératif de maîtrise des équilibres financiers de l'État et des administrations publiques.

Les hypothèses macroéconomiques retenues par le Gouvernement reposent en premier lieu sur une prévision de croissance économique nationale modérée pour l'année 2026. Elle constitue un paramètre déterminant pour l'élaboration des recettes fiscales et sociales de l'État.

Par ailleurs, le projet de loi de finances s'appuie sur une prévision d'inflation pour l'année 2026 marquant une normalisation progressive après les fortes tensions inflationnistes observées les années précédentes. Cette évolution attendue des prix a un impact direct sur les dépenses publiques, notamment en matière de revalorisation des prestations, de charges de fonctionnement et de masse salariale, mais également sur les recettes, en particulier celles indexées sur l'évolution des bases fiscales.

En matière de finances publiques, le Gouvernement affiche un objectif de réduction progressive du déficit public, dans le cadre des engagements européens de la France. Cette orientation se traduit par une vigilance accrue sur l'évolution des concours financiers de l'État et sur les mécanismes de péréquation, susceptibles d'avoir des effets indirects sur les finances des collectivités territoriales.

Enfin, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit un ensemble de mesures fiscales, ainsi que, le cas échéant, des contributions exceptionnelles destinées à soutenir l'équilibre budgétaire. Ces dispositifs peuvent concerner tant les ménages que les entreprises et sont susceptibles d'avoir des répercussions indirectes sur les ressources fiscales locales, notamment via l'évolution des bases, des compensations fiscales ou des dotations versées aux collectivités.

Ces éléments de cadrage national permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrira la préparation du budget communal 2026 et justifient une analyse spécifique de leurs incidences sur les finances et les choix budgétaires de la commune.

B. Mesures spéciales et impacts sur les collectivités locales

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de redressement des comptes publics et se traduit par un effort financier global d'environ 2 milliards d'euros demandé aux collectivités territoriales. Si cet effort est inférieur aux hypothèses initiales, il génère néanmoins des contraintes significatives sur les marges de manœuvre budgétaires locales, en particulier pour le bloc communal.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2025, sans revalorisation liée à l'inflation. Cette stabilité entraîne, de fait, une érosion des ressources réelles, dans un contexte de hausse continue des charges (énergie, masse salariale, prestations).

Par ailleurs, les dotations de solidarité (DSU et DSR) progressent au niveau national, mais à enveloppe globale constante, ce qui implique des redéploiements internes à la DGF et aura des impacts sur la DGF de la commune.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico) est reconduit en 2026 pour un montant total de 740 M€.

Les communes en sont exonérées, mais les intercommunalités, départements et régions sont fortement contributrices, ce qui peut produire des effets indirects pour les communes via les politiques communautaires et les mécanismes de solidarité financière.

Les crédits dédiés à l'investissement connaissent une orientation restrictive :

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est en diminution,
- Le Fonds vert, destiné à accompagner la transition écologique des collectivités, est ramené à environ 840 M€, après plusieurs baisses successives depuis 2024.

Ces évolutions appellent une priorisation accrue des projets d'investissement et une vigilance renforcée sur les cofinancements mobilisables.

La loi de finances introduit un plafonnement des ressources du CNFPT, financé par la cotisation obligatoire des employeurs territoriaux.

Cette mesure est susceptible de réduire les capacités de formation des agents, alors même que les collectivités doivent faire face à des besoins accrus d'adaptation des compétences.

C. Synthèse des articles de la loi de finances pouvant avoir un impact sur la commune

Mesure	Impact sur les DÉPENSES	Impact sur les RECETTES
Revalorisation des bases de TFPB	↔	↗
Cotisations CNRACL	↗	–
DGF et mécanismes de péréquation (DSU / DSR)	↔	↘ (effet inflation) / ↗ selon classement
Dilico (effets indirects via l'EPCI)	↔	↘ indirect
Fonds vert / transition écologique	↗ (reste à charge)	↘
Dotations d'investissement (DSIL / DETR)	↔	↘
Fiscalité locale (THRS, taxe logements vacants, TA, IFER)	↔	↗ (leviers communaux)
Formation des agents (CNFPT)	↗	–
Autres dispositions fiscales et réglementaires	↔	↔

II. Données économiques et profil de la commune

A. Principaux indicateurs économiques

1. Contexte national

L'instabilité politique et la crise des finances publiques observées depuis l'été 2024 entraînent des conséquences sur l'économie française avec un coût de la dette française qui progresse, la dégradation de la note de la France par les agences de notations et des ménages attentistes présentant un taux d'épargne très élevé.

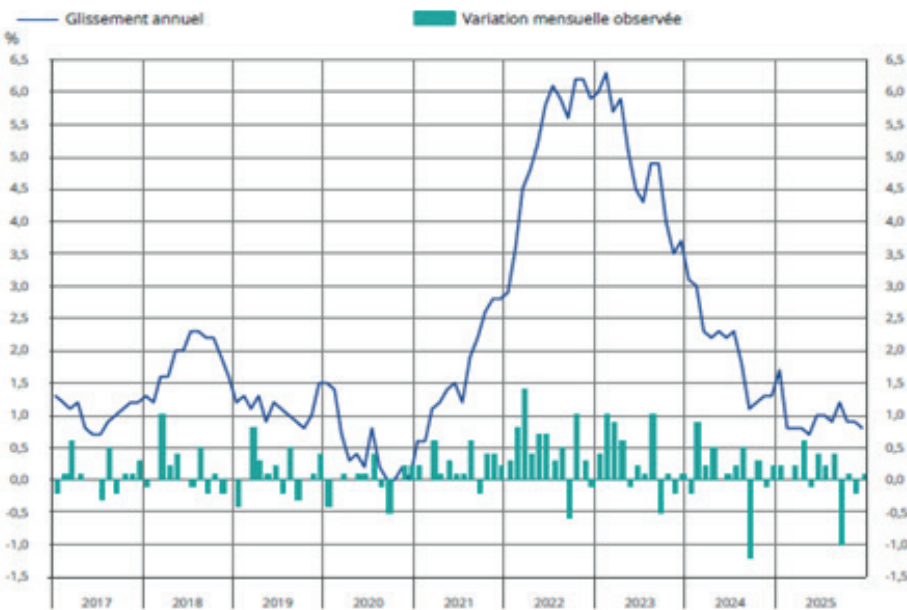
- Une croissance faible et un taux d'inflation modéré

Les perspectives de croissance du PIB :

Croissance du PIB	2024	2025	2026	2027
Données Banque de France septembre 2025	1.1%	0.7%	0.9%	1.1%
Données PLF 2026	1.1%	0.7%	1%	

L'inflation :

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France entière.
Source : Insee - indices des prix à la consommation.

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 0,8 %.

En décembre 2025, après +0,9 % en novembre. Cette baisse de l’inflation s’expliquerait par une baisse plus marquée des prix de l’énergie, notamment ceux des produits pétroliers. À l’inverse, les prix de l’alimentation accéléreraient, notamment du fait des produits frais. Les prix des produits manufacturés baisseraient à un rythme moins soutenu qu’au mois précédent. Sur un an, les prix des services et du tabac évolueraient au même rythme qu’en novembre.

Perspective d’inflation (IPCH) pour la Banque de France au 15 septembre 2025 :

Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée	2025	2026	2027
	1.0%	1.3%	1.8%

Selon les analyses de la Banque de France, l’inflation resterait à un niveau modéré et sous la cible des 2 % en 2026 et 2027. Les orientations générales du PLF 2026 précisent que « L’inflation s’établirait en 2025 à +1,1 % en moyenne annuelle » (après +2,0 % en 2024). Ce net ralentissement s’explique essentiellement par le repli des prix de l’énergie.

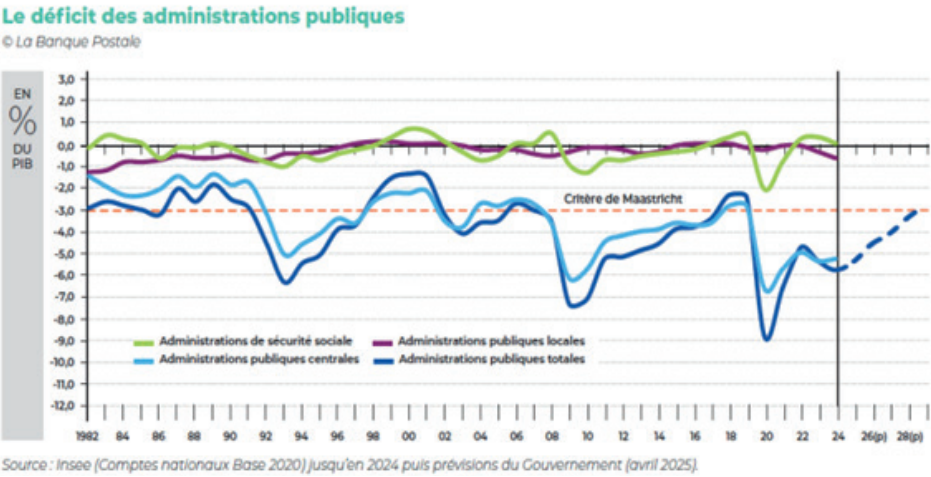
Toutefois, ces perspectives demeurent entourées d’incertitudes importantes liées au contexte géopolitique international. Les tensions observées au Moyen-Orient, notamment en Iran, sont susceptibles d’affecter les marchés énergétiques mondiaux, en particulier les approvisionnements en pétrole.

Dans ce contexte, une remontée des prix de l’énergie ne peut être exclue à court ou moyen terme, ce qui pourrait entraîner des effets inflationnistes indirects et peser sur certains postes de dépenses des collectivités, notamment en matière d’énergie et de carburants. Cette situation appelle ainsi à une vigilance accrue dans l’anticipation des équilibres budgétaires.

• La dette et le déficit public : une situation dégradée

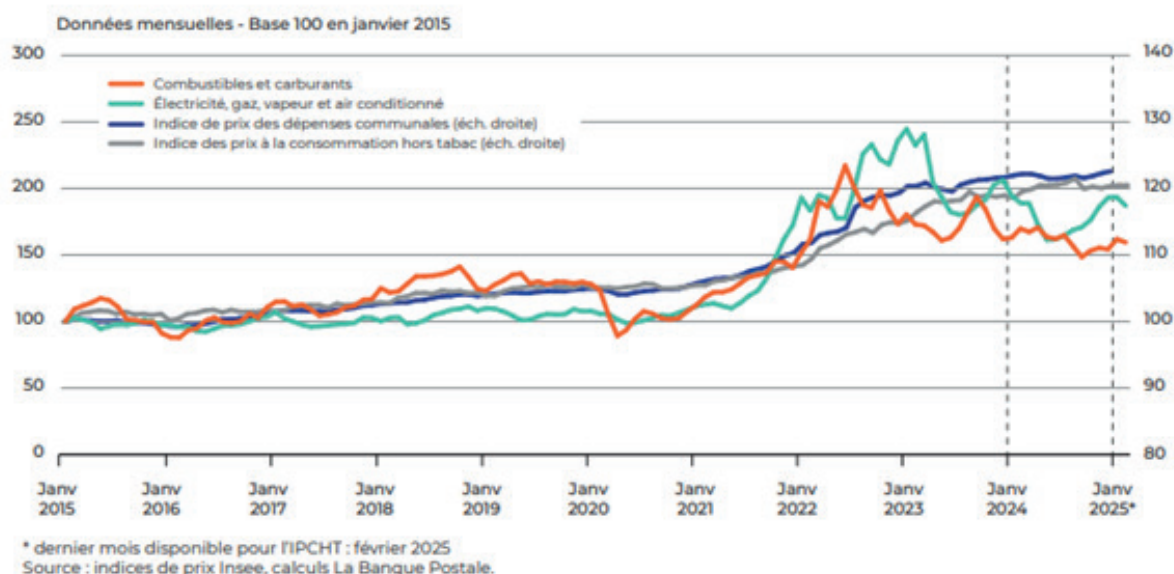
En 2024, le déficit public s’établit à 169,7 milliards d’euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut, après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. On souligne toutefois que les administrations publiques centrales portent l’essentiel du déficit public. Leur besoin de financement s’élève en 2024 à 154,1 milliards d’euros après 153,7 milliards d’euros en 2023. Le déficit des administrations locales, qui reste très mesuré, augmente également, s’établissant à 16,7 milliards d’euros en 2024, après 9,5 milliards d’euros en 2023.

Le tableau ci-dessous illustre cette situation avec les collectivités locales dont le déficit en pourcentage du PIB est stable à un niveau compris entre 0 et 1 % du PIB depuis les lois de décentralisation de 1982 -1983.



Le déficit public va mécaniquement dégrader le niveau de la dette publique qui augmente de 203 Md€ en 2024.

Les indices de prix de l'énergie (combustibles et carburants, électricité et gaz) sont très volatils



2. Contexte local

- Finances des collectivités locales (Banque Postale – Collectivités, prévisions 2025/2026)

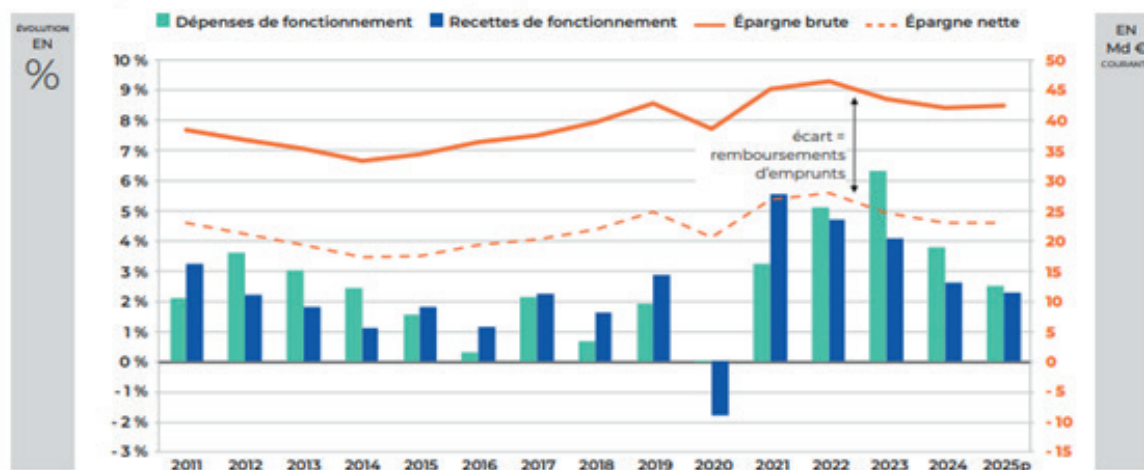
	Collectivités locales 2025 (Md€) Estimations et évolutions 2025/2024		Finances des communes 2025 (Md€) Estimations et évolutions 2025/2024	
Recettes de fonct.	283,7	+2,2%	102,1	+2,1%
Dépenses de fonct.	241,4	+2,5%	88,0	+2,5%
Épargne brute	42,3	+0,9%	14,1	-0,4%
Investissement	80,6	+1,2%	30,7	+4,2%
Encours de dette	221,2	+4,0%	68,3	+2,7%

En 2025, les recettes de fonctionnement poursuivent une progression modérée, portée principalement par la dynamique des produits des services, liée aux hausses tarifaires, à l'inflation passée et au développement de nouveaux services.

Les dépenses de fonctionnement ralentissent, grâce à la décélération des charges à caractère général, traduisant la fin des effets de la crise inflationniste. En revanche, les dépenses de personnel demeurent dynamiques sous l'effet de la hausse des cotisations à la CNRACL et du développement des régimes indemnitaires et de la protection sociale complémentaire.

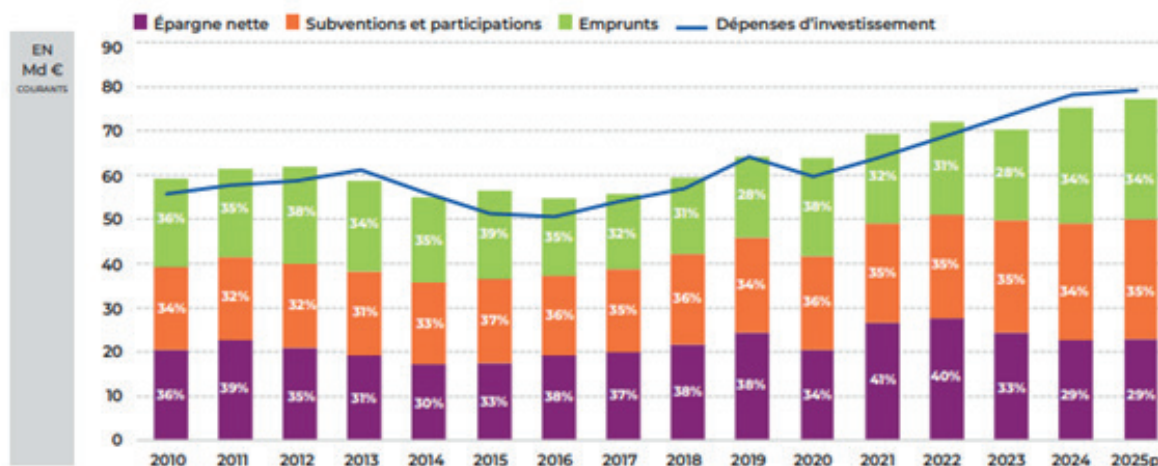
- Évolution des investissements et de l'épargne brute locale.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



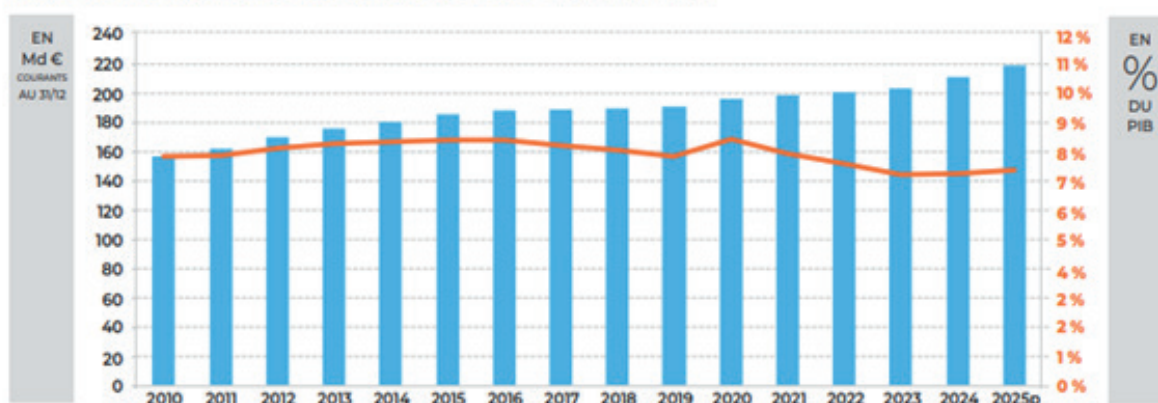
Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Dans un contexte national caractérisé par un maintien de l'investissement local mais un autofinancement plus contraint, la soutenabilité des programmes d'équipement repose désormais davantage sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la sécurisation de l'épargne brute.

<https://www.labanquepostale.com/newsroom-publications/etudes/etudes-finances-locales/secteur-public-local/note-conjoncture-finances-locales-septembre-2025.html>

3. Données statistiques et informations financières de la commune

- Population DGF et INSEE et potentiel fiscal et financier par habitant

	2024	2025
Population DGF	22 511	22 809
Population INSEE	22 393	22 671
Potentiel fiscal par habitant	1 257.24€	1 298.05€
Potentiel financier par habitant	1 283.57€	1 324.61€

B. Typologie et poids de la dette (États générés au 7/01/2026, source Finance Active)

- Encours de la dette au 1^{er} janvier 2026

Capital restant dû	Taux moyen (annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 352 342€	1.09%	12 ans	6 ans et 3 mois	7

L'encours de la dette du budget principal par habitant était :

- Au 1^{er} janvier 2021 de 452€ ;
- Au 1^{er} janvier 2022 de 401€ ;
- Au 1^{er} janvier 2023 de 396€ ;
- Au 1^{er} janvier 2024 de 352€ ;
- Au 1^{er} janvier 2025 de 312€ ;
- Au 1^{er} janvier 2026 de 263€

- Répartition par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	6 202 342€	97.64%	1.05%
Variable	0€	0.00%	0.00%
Livret A	150 000€	2.36%	2.70%
Ensemble des risques	6 352 342€	100.00%	1.09%

- Projection de la dette par année (2026–2035).

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Encours moyen	6 003 816€	5 308 345€	4 695 527€	4 125 479€	3 554 032€	1 686 999€
Capital payé sur la période	741 082€	622 988€	595 642€	568 363€	574 487€	285 096€
Intérêts payés sur la période	64 106€	53 067€	45 544€	39 167€	33 043€	14 903€
Taux moyen sur la période	1.04%	0.98%	0.95%	0.93%	0.91€	0.86%

C. Ressources humaines

1. Temps de travail et absentéisme

- Bilan des absences et maladies

Calcul en % (Nombre de jours d'arrêt de travail x 5/7 x 100)/(Effectif x nombre moyen de jours travaillés par an)

	Agents en ETP	MO	AT	MP	CLM/CLD	Total
2022	439.00	5.35	1.71	0.29	4.43	11.78
2023	422.55	6.25	3.01	0.69	4.90	14.84
2024	437.95	5.23	2.57	0.91	4.49	13.20
2025	427.66	4.82	2.18	0.87	4.66	12.52

La baisse du taux global d'absentéisme observée en 2025 résulte :

- De la diminution des absences pour maladie ordinaire,
- D'une amélioration progressive des indicateurs liés aux accidents du travail et maladies professionnelles.

Pour 2026, la collectivité anticipe une stabilisation de l'absentéisme à un niveau proche de celui de 2025, sous réserve de l'évolution des situations individuelles relevant des CLM/CLD.

La poursuite des actions de prévention, de suivi médical et d'adaptation de l'organisation du travail demeure un levier essentiel pour limiter les impacts organisationnels et financiers de l'absentéisme.

2. Évolution et structure des effectifs

- Effectifs

Effectif en ETP par statut	au 1/01/20	au 1/01/21	au 1/01/22	au 1/01/23	au 1/01/24	au 1/01/25	au 1/01/26
Titulaire	379.85	375.35	374.85	362.85	368.05	365.71	363.96
Contractuel	75.36	76.03	64.15	59.7	69.9	61.95	52.2
Contrat unique d'insertion							
Contrat d'apprentissage			2	2	3	2	1
TOTAL	455.21	451.38	424.55	424.55	440.95	429.66	417.16

L'analyse de l'évolution des effectifs communaux, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sur la période 2022–2026 met en évidence une tendance globale à la maîtrise et à la légère diminution des effectifs, en cohérence avec les orientations financières de la collectivité.

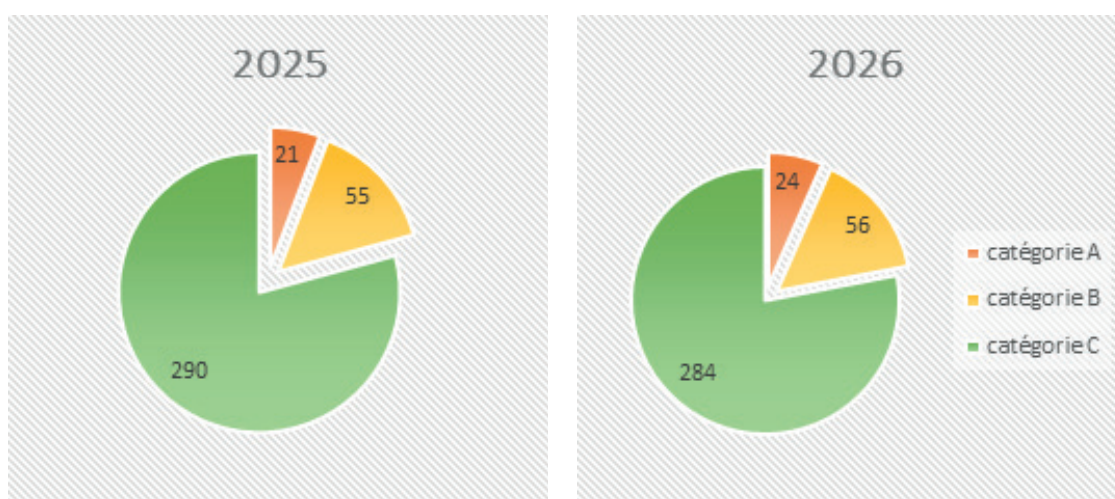
Le volume total d'ETP passe ainsi de 455,21 ETP en 2020 à 417,16 ETP en 2026, soit une baisse d'environ -8.4 % sur la période. Cette évolution s'inscrit dans une stratégie de stabilité maîtrisée, sans remise en cause de la continuité du service public et tenant compte de l'impact de la DSP auprès de Maison Bleue.

Pour l'exercice 2026, il est prévu le départ d'un agent contractuel en cours d'année, non remplacé (catégorie A), ainsi que sept départs à la retraite, dont certains ne feront pas l'objet de remplacement. Aucun nouveau besoin ni recrutement n'est envisagé.

Sont également prévus les recrutements de 6 agents de police municipale afin de constituer une équipe de nuit.

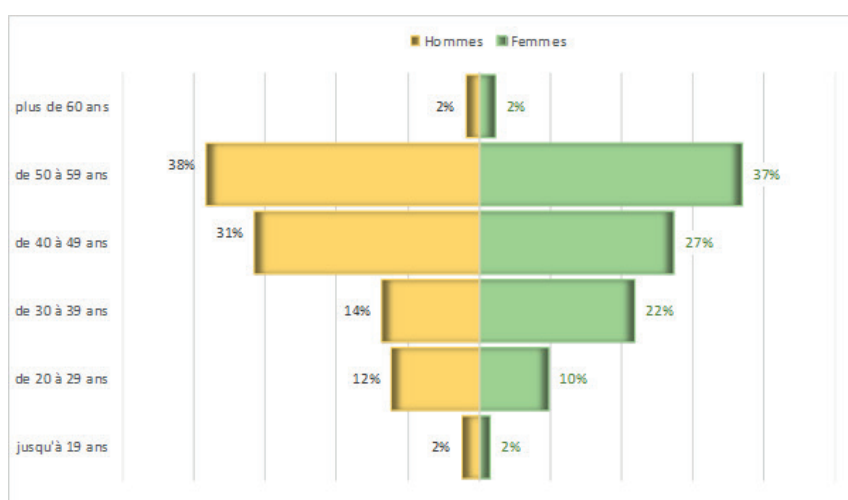
Le recours aux agents contractuels restera limité aux seuls besoins de remplacement liés aux absences pour raison de santé des agents titulaires.

- Répartition par catégorie (A, B, C)



La prépondérance des agents de catégorie C traduit l'importance de l'effectif de proximité. Légère progression des agents de catégorie A permettant de structurer et de manager l'effectif global.

- Pyramide des âges



La pyramide des âges montre une structure des effectifs marquée par une forte concentration des agents dans les tranches d'âge intermédiaires et élevées.

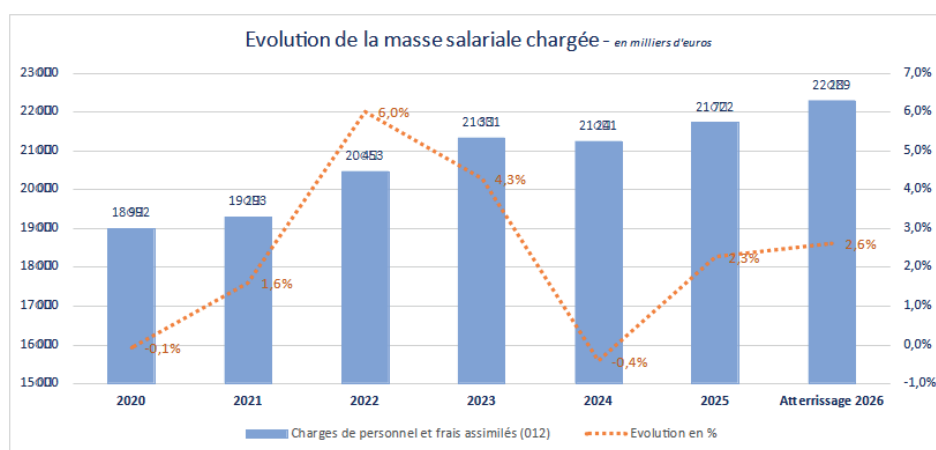
Les classes d'âge 40–49 ans et 50–59 ans représentent la part la plus importante des effectifs, tant chez les hommes que chez les femmes :

- Chez les hommes, ces deux tranches regroupent près de 70 % des effectifs (31 % pour les 40–49 ans et 38 % pour les 50–59 ans),
- Chez les femmes, elles concentrent également une part majoritaire (27 % pour les 40–49 ans et 37 % pour les 50–59 ans).

La pyramide confirme également une féminisation des effectifs, particulièrement marquée dans les tranches d'âge actives (30–59 ans).

La pyramide des âges met en évidence un effectif expérimenté, garant de la qualité du service public, mais appelle une gestion anticipée des départs à la retraite et du renouvellement des compétences, dans un contexte de maîtrise des effectifs.

3 Évolution de la masse salariale



En 2025, la masse salariale progresse de manière contenue (+2,3 %), traduisant une évolution maîtrisée des charges de personnel marquée par :

- La diminution des dépenses liées aux titulaires, notamment sur le régime indemnitaire et les heures supplémentaires ;
- Une hausse du recours aux agents contractuels pour pourvoir au remplacement d'agents absents sur des postes permanents ;
- La revalorisation du SMIC ;
- La revalorisation des indices plancher pour suivre l'augmentation du SMIC.

Pour 2026, l'évolution de la masse salariale s'élèvera à +2,6%. Cette augmentation est liée à l'application des mesures réglementaires (CNRACL, GVT, revalorisations indiciaires) ainsi qu'au recrutement de six agents de police municipale.

Évolution des éléments de rémunération en milliers €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Agents titulaires					
Traitement indiciaire	8 602	8 456	8 539	8 984	8 860	8 568
Régime indemnitaire	1 700	1 739	1 949	2 447	3 703	1 982
NBI	67	66	81	86	83	81
Heures supplémentaires	80	91	141	123	191	96
TOTAL	10 449	10 352	10 710	11 640	12 837	10 727
	Agents non titulaires					
Traitement brut	1 411	1 510	1 672	2 471	2 217	2 800
Régime indemnitaire	71	155	282	270	254	318
Heures supplémentaires	2	6	12	4	9	6
TOTAL	1 484	1 671	1 966	2 745	2 480	3 124

III. Principales orientations budgétaires

A. Atterrissage prévisionnel 2025

• Synthèse des résultats 2025

En millions €	Dépenses	Recettes	Excédent/ (déficit) d'exécution	Résultats antérieurs	Excédent/ (déficit) avec reprise de résultats
Fonctionnement	35.10	35.32	0.22	14.43	14.65
Investissement	12.04	17.87	-5.83	2.42	-3.41

Au titre de l'exercice 2025, la section de fonctionnement présente un excédent d'exécution de 0,2M€, porté à 14,6M€ après reprise des résultats antérieurs, traduisant une situation financière saine. La section d'investissement affiche un déficit d'exécution de 5,8M€, ramené à un besoin de financement net de 3,4 M€ après reprise des résultats.

B. Prévisionnel 2026 des recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour l'exercice 2026 ont été établies sur la base d'hypothèses prudentes, tenant compte à la fois du contexte macroéconomique national, des hypothèses d'évolution connues à ce stade, et des éléments constatés lors des exercices précédents.

1 Recettes courantes

• Fiscalité locale

La fiscalité locale constitue la principale ressource de fonctionnement de la commune. Les prévisions s'élèvent à 26M€ pour 2026 pour un réalisé 2025 de 25,9M€.

Les hypothèses retenues reposent sur une stabilité des taux communaux, la progression des produits fiscaux étant uniquement liée à la revalorisation nationale des bases décidée par l'État :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 46,04%
- Le produit attendu en 2026 intègre une revalorisation des bases fiscales, estimée à +0,8 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 27,48%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 15,97%

- Loyers et produits domaniaux

Pour 2026, ces recettes sont réévaluées à la hausse par rapport à 2025, +5%, pour s'établir à 2.9M€ avec la prise en compte des recettes liées à la vente de bois et la progression des recettes de régies.

- Dotations et participations financières

Pour 2026, leur prévision traduit une baisse globale, principalement liée à l'évolution défavorable des dotations de l'État et à la nature ponctuelle de certaines subventions :

- La baisse de la dotation forfaitaire estimée à -168k€
- La disparition de la dotation générale de décentralisation arrivée à échéance : -200k€

Le montant total des dotations et participations est estimé à 2,44 M€ en 2026, contre 2,84 M€ réalisés en 2025, soit une diminution de 402 789 € (-14,2 %).

2 Relations financières avec la Métropole

Les relations financières entre la commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence reposent principalement sur le transfert de compétences et de fiscalité opéré lors de la création de la Métropole. La Métropole perçoit la fiscalité économique (notamment la CFE) et reverse, entre autres, à la commune une attribution de compensation, destinée à neutraliser l'impact financier de ces transferts.

- DSC, attribution de compensation

L'attribution de compensation versée par la Métropole s'élève à 6,58 M€ au titre de l'année 2025. En l'absence d'évolution des transferts de compétences, l'hypothèse retenue au BP 2026 est une reconduction à iso-montant.

De la même façon, la Dotation de solidarité communautaire est reconduite à iso-montant pour un montant de 513k€ en l'absence d'éléments connus à ce stade.

- FPIC

Les exercices antérieurs ont montré une forte diminution des montants perçus par la commune dans le cadre du FPIC, liée aux évolutions de classement de la Métropole au niveau national.

La Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficiait jusqu'en 2023, en raison de la présence en son sein de l'ancien SAN Ouest Provence, d'un dispositif dérogatoire – appelé « ristourne SAN »2- accordé aux anciens Syndicats Agglomérations Nouvelles (SAN). Ce dispositif législatif permettait à la Métropole d'obtenir un positionnement favorable sur le fonds national de péréquation FPIC.

L'extinction, décidée par le législateur, de ce dispositif a entraîné une baisse significative du Solde de l'ensemble Intercommunal dont elle bénéficiait dans le cadre du FPIC de +31 M€ en 2023 à +3 M€ en 2025.

A terme, la Métropole Aix-Marseille-Provence va passer d'une situation de bénéficiaire à celle de contributeur net au FPIC.

En 2026, la commune a considéré une contribution nulle du FPIC au budget du fonctionnement, par principe de précaution.

C. Évolution contenue des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de -3% par rapport au réalisé 2025 pour s'établir à 34,7M€ contre 35,1M€.

Les prévisions tiennent compte :

De la hausse structurelle des charges de personnel telles que ;

- L'impact des facteurs règlementaires et statutaires
 - La revalorisation du SMIC (+1,18 %) et des indices planchers, entraînant une progression mécanique des rémunérations,
 - La poursuite de la revalorisation des régimes indemnitaires, en particulier en faveur des agentes, dans une logique d'attractivité et de fidélisation des personnels,
 - L'impact ponctuel des heures supplémentaires liées à l'organisation des élections municipales.
- La CNRACL, bonus attractivité, réforme protection sociale
 - La hausse des cotisations employeurs à la CNRACL de 3 points, portant le taux à 37,65 %,
 - L'augmentation du versement transport régional de +0,15 % à compter de juillet 2025,
 - La mise en œuvre progressive du bonus attractivité et de la réforme de la protection sociale complémentaire.

Le montant de la cotisation liée à l'assurance du personnel n'étant pas encore définitivement arrêté à la date de rédaction du présent rapport, son impact sera intégré lors des ajustements budgétaires ultérieurs.

Du recrutement de 6 agents de la police municipale ;

De la hausse tarifaire de +5% dans le cadre du renouvellement de marchés publics des denrées alimentaires ;

De la prestation de nettoyage de vitres externalisée du complexe Gilbert Rocci ;

Du maintien de l'enveloppe des subventions pour supporter le tissu local associatif à hauteur de 2025 ;

De la maintenance et des équipements nécessaire au bon fonctionnement de la police municipale ;

Elles s'équilibrent grâce à la baisse significative des consommations électriques de l'éclairage public, aux travaux de rénovation énergétiques et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

D. Dépenses d'investissement

Le niveau prévisionnel des dépenses d'investissements, pour l'exercice 2026, restera ambitieux avec un montant de nouvelles inscriptions budgétaires de près de 12M€ mais en diminution par rapport à 2025, compte tenu de la fin de la réalisation du complexe sportif Gilbert Rocci.

La répartition des investissements s'inscrit selon la déclinaison des politiques suivantes :

- La sécurité : poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, poursuite de l'entretien des voies communales et de leur sécurisation ;
- La mobilité : Plan trottoir et pistes cyclables, étude d'une nouvelle liaison routière entre le collège Saint Joseph et le collège Jacques Monod,

- La proximité : création d'espaces municipaux de proximité,
- Le cadre de vie : végétalisation des centres urbains, création d'un jardin d'enfants, travaux d'encapsulage du Groupe scolaire la Voilerie et d'installation de nouveaux équipements de chauffage, ventilation et climatisation du groupe scolaire des Cadeneaux.

E. Indicateurs de gestion

- Épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources internes pour financer ses investissements et rembourser sa dette, sans recourir à l'emprunt.

Évolution de l'épargne de gestion (compte administratif) Données en K€ du compte administratif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de gestion (RG)	27 292	28 461	29 643	32 542	32 444	33 876
Dépenses de gestion (DG)	24 563	25 747	28 105	30 250	30 642	32 104
Épargne de gestion (EG)	2 729	2 714	1 538	2 292	1 802	1 771
Taux EG / RG	10.0%	9.5%	5.2%	7.0%	5.6%	5.2%
Épargne brute (EG y compris résultats financiers + résultat exceptionnel)	3 448	2 852	1 791	6 347	1 871	1 840

L'atterrissage 2025 fait apparaître le maintien de l'épargne brute, à 1.8 M€.

- Épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

Elle mesure la capacité réelle de la collectivité à financer ses investissements après avoir honoré ses engagements financiers.

Évolution de l'épargne nette Données en K€ du compte administratif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement du capital de la dette	835	848	1013	867	846	750
Poids de l'annuité / EG	30.6%	31.2%	65.9%	37.8%	46.9%	42.3%
Encours de la dette au 01/01	7 150	9 802	8 789	8 772	7 099	6 003
Capacité de désendettement ou ratio de solvabilité (hors exceptionnel)	2.7	3.7	6.2	1.4	4.3	7
Épargne nette (ou CAF)	2 613	2 004	778	5 480	1 025	1 090

L'atterrissage 2025 marque une amélioration de l'épargne nette, à 1,1 M€, traduisant le maintien de la capacité d'autofinancement après remboursement de la dette.

- Points de vigilance.

La soutenabilité de la dette reste étroitement dépendante du niveau d'épargne nette, ce qui impose une vigilance constante sur la maîtrise des charges de fonctionnement afin de sécuriser durablement la capacité d'investissement.

Notons que les prévisions de dépenses 2026 ont été budgétées en ce sens.

IV. Suivi des engagements pluriannuels d'investissement

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être prévues et mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

En milliers d'€ TTC	Autorisation votée (y compris révision)	Montant total révisé antérieur	Crédits de paiement disponibles au 1/01/26	Crédits de paiement ouverts au titre de 2026	Crédits disponibles au-delà de 2026	Avancement prévisionnel programme
Nouveau complexe Gilbert Rocci	9 118	7 879	1 239	784	455	86.4%
Requalification Quartier Gavotte · Groupe scolaire et Idéethèque	23 762	20 909	2 852	2 395	457	88.0%
Total programmation	32 880	28 788	4 091	3 179	912	87.6%

V. Conclusion

La commune des Pennes-Mirabeau poursuit une politique budgétaire prudente axée sur :

- La maîtrise des dépenses courantes ;
- La poursuite du désendettement ;
- Des investissements ciblés pour améliorer le cadre de vie, la résilience écologique et la qualité du service public.

Notons que les tensions financières impactant l'état et le secteur public local se traduisent par une réduction des fonds alloués à l'investissement public local. Cela occasionnera, à terme, le recours à l'emprunt pour poursuivre le financement des investissements de la commune.



Commune Les Pennes Mirabeau



RAPPORT EGALITE FEMME – HOMME / ROB 2026



FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE - AGENTS

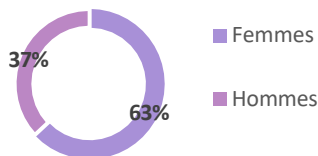
Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du CGFP

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **251 femmes et 147 hommes sur emploi permanent.**

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 3 agents sur emploi fonctionnel dont 3 femmes et aucun homme.

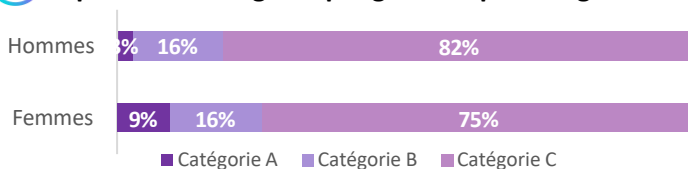
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

147,0 fonctionnaires hommes
268,0 fonctionnaires femmes
9,9 contractuels hommes
36,5 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut

Fonctionnaires	63%
Contractuels	71%

➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



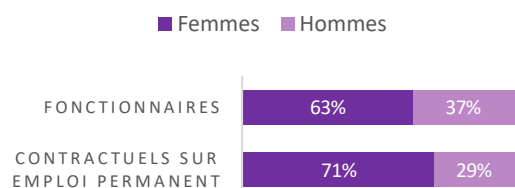
Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	85%
	Catégorie B	63%
	Catégorie C	61%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emploi le plus féminisé est celui des **asem***

1	ASEM	100%
2	Auxiliaires de puériculture	100%
3	Rédacteurs	100%
4	Adjoints administratifs	91%
5	Attachés	81%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<<

95% titulaires 5% contractuelles permanentes

Parmi les **femmes** contractuelles :

92% CDD 8% CDI

➤➤➤ Hommes <<<

97% titulaires 3% contractuels permanents

Parmi les **hommes** contractuels :

40% CDD 60% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	91%	9%
Technique	54%	46%
Culturelle	50%	50%
Sportive	67%	33%
Sociale	100%	
Police municipale	23%	77%
Médico-sociale	100%	
Médico-technique	100%	
Animation	86%	14%
Incendie secours		

➔ Le cadre d'emploi le plus masculinisé est celui des **techniciens***

1	Techniciens	91%
2	Agents de police municipale	79%
3	Assistants d'enseignement artistique	75%
4	Agents de maîtrise	56%
5	Adjoints techniques	39%

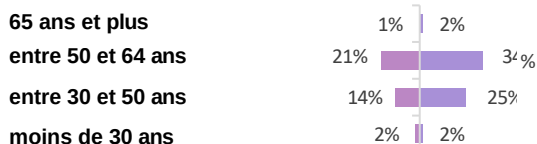
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	50,2	51,3	50,2
Hommes	49,5	52,5	49,6

→ Pyramide des âges des fonctionnaires

Hommes

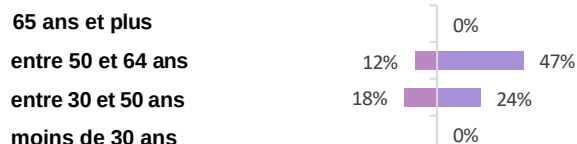
Femmes



→ Pyramide des âges des contractuels permanents

Hommes

Femmes



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

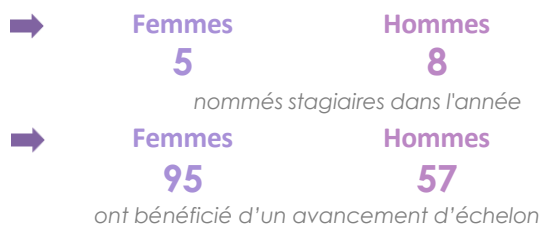
Vacataires	69%
Saisonniers*	83%
Apprentis	100%

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

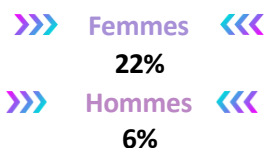
70% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation

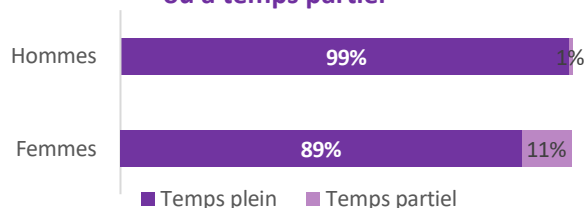


■ Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

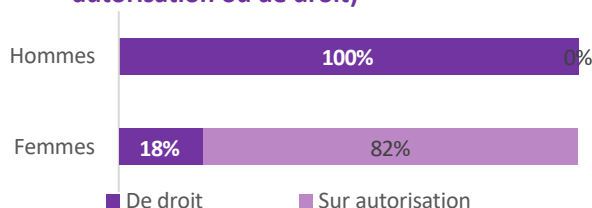
→ Part des emplois à temps non complet selon le genre



→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



96% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,7%	2,7%
Ensemble		3,3%
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	9,5%	5,8%
Ensemble		8,1%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	9,8%	5,9%
Ensemble		8,3%

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service		
Accidents de trajet		
ASA		
Grave maladie		
Longue, grave maladies	1,0%	0,9%
Maladie longue durée	2,7%	0,3%
Disponibilité d'office-santé		
Maladie ordinaire	2,3%	1,0%
Maladie professionnelle		
Maternité et adoption	0,2%	-
Naissance ou adoption	-	0,0%

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

34,6	jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes
21,2	jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

3	congés maternité ou adoption
1	congé paternité ou adoption

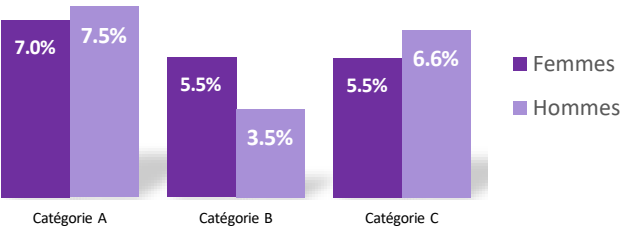
Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

35	accidents de travail
10,8	accidents de travail pour 100 femmes
5,4	accidents de travail pour 100 hommes
759	jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.
281	jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

261 départs en formation concernant des agents permanents

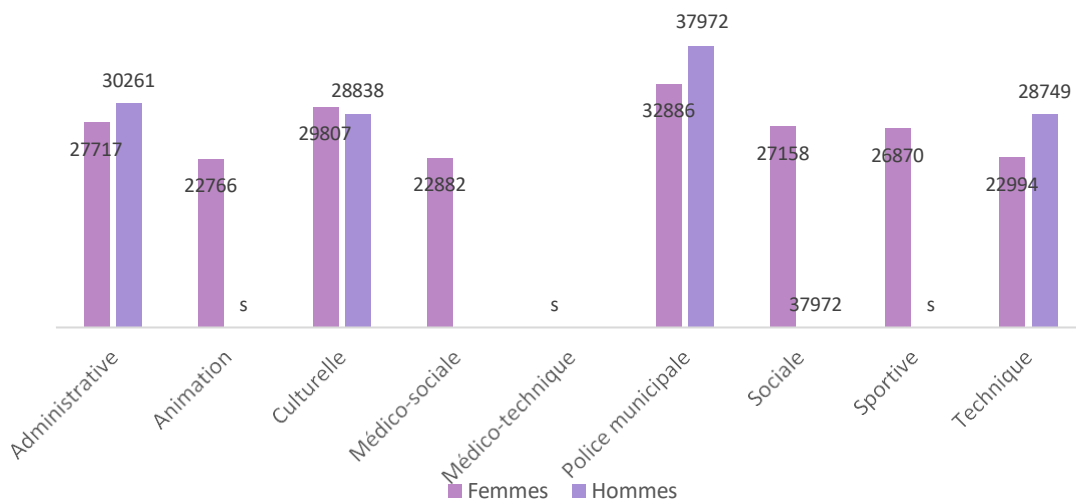
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



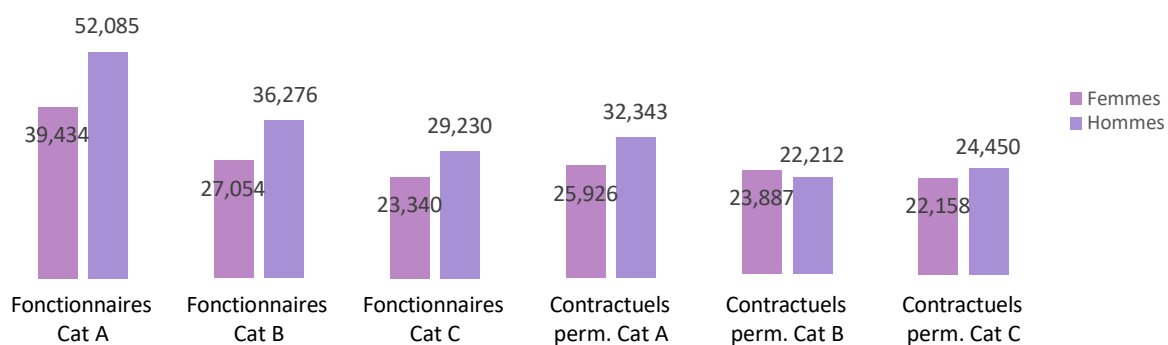
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière (en euros)



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre (en euros)



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	37 331 €	41 812 €	-	30 192 €	26 182 €	24 178 €
Animation	-	-	s	31 855 €	-	19 131 €
Culturelle	-	s	28 774 €	29 647 €	s	25 220 €
Médico-sociale	-	30 063 €	-	21 514 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	s	-	-
Police municipale	-	-	49 225 €	s	36 949 €	32 448 €
Sociale	-	28 014 €	-	s	-	26 922 €
Sportive	-	-	s	26 870 €	-	-
Technique	s	39 491 €	39 282 €	s	27 437 €	22 284 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ **Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière**

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	11 019 €	4 273 €	2 333 €	12 120 €	-	1 810 €
Animation	-	3 605 €	1 203 €	-	2 093 €	-
Culturelle	17 446 €	1 994 €	2 120 €	-	-	1 860 €
Médico-sociale	4 270 €	1 915 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	109 €
Sociale	2 537 €	2 160 €	1 845 €	-	-	-
Sportive	-	4 635 €	-	-	2 640 €	-
Technique	14 517 €	3 624 €	1 599 €	14 333 €	6 668 €	2 101 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	930 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	3 803 €	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	-	-

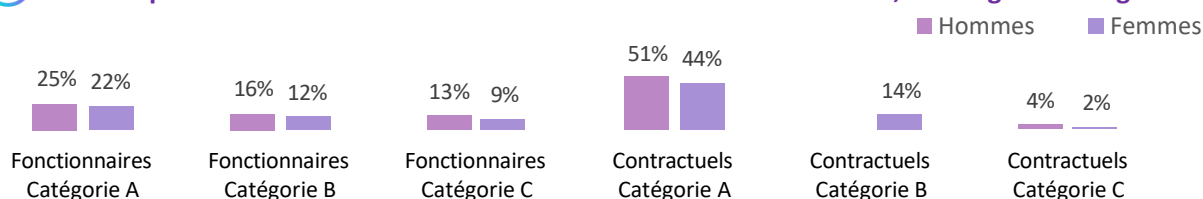
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR Ecart de rémunération en faveur des femmes en faveur des hommes

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie**

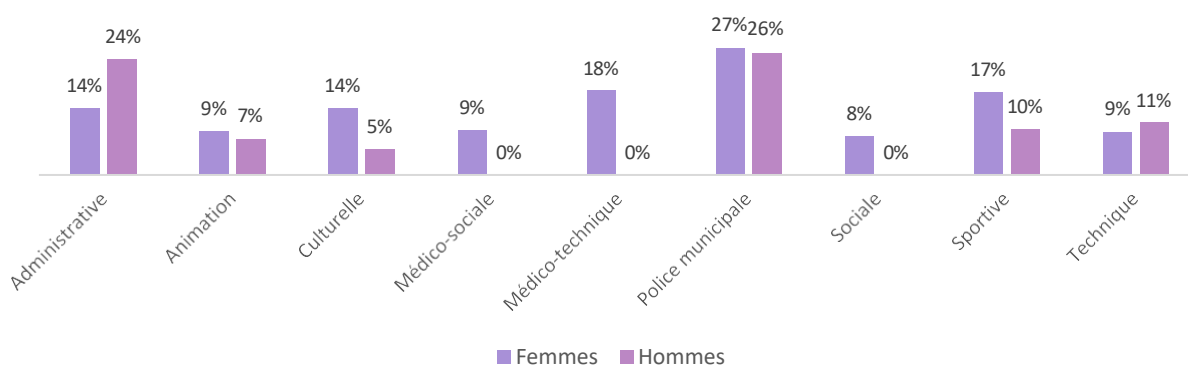
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	27%	40%	14%	-	9%	11%
Animation	-	-	11%	s	8%	-
Culturelle	s	-	11%	5%	9%	s
Médico-sociale	14%	-	8%	-	-	-
Médico-technique	-	-	s	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	26%	25%
Sociale	10%	-	s	-	7%	-
Sportive	-	-	17%	s	-	-
Technique	34%	s	s	-	7%	10%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre**



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

→ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Fonctionnaires						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	16 €	12 €	-	-	-
Animation	-	-	55 €	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	1 925 €	1 817 €	-	-	1 906 €
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	126 €	-	610 €	501 €

Contractuels sur emploi permanent						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	1 476 €	-	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	82 €	-	-	3 208 €

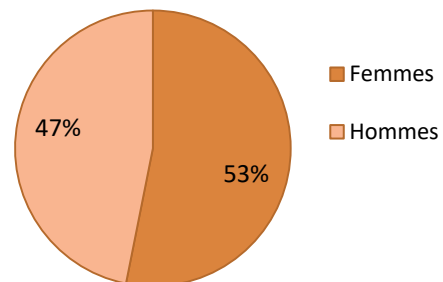
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR Ecart de rémunération en faveur des femmes en faveur des hommes

FOCUS EGALITE – TERRITOIRE ET POPULATION

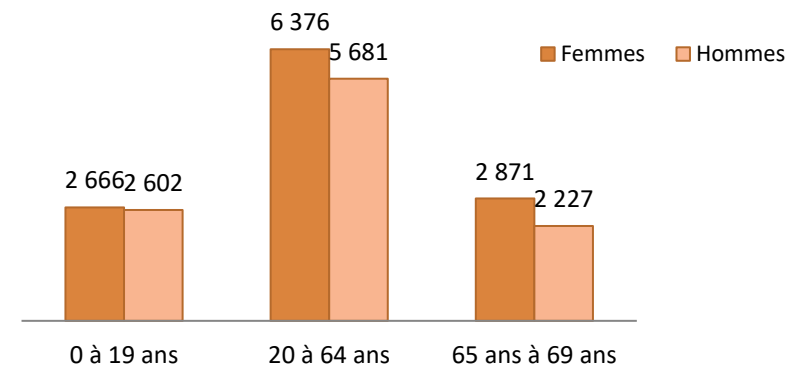
> Population par sexe et tranche d'âge

Tranche d'âge	Territoire			
	Femmes	%	Hommes	%
Total	22 423			
Ensemble	11 913	53,13	10 510	46,87
0 à 19 ans	2 666	22,38	2 602	24,76
20 à 64 ans	6 376	53,52	5 681	54,05
65 ans à 69 ans	2 871	24,10	2 227	21,19

Population par sexe

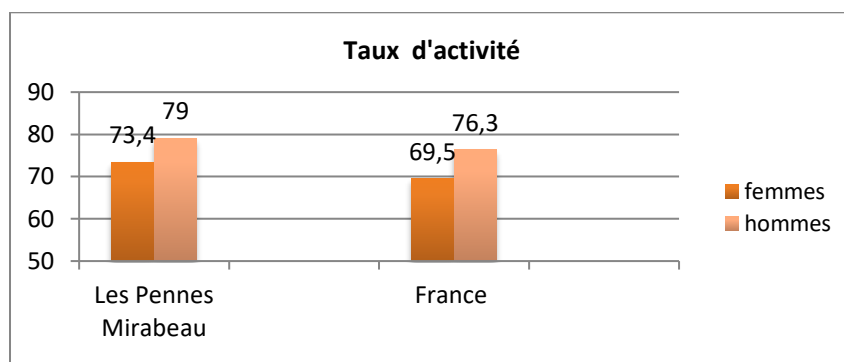


Comparaison par tranche d'âge et par sexe



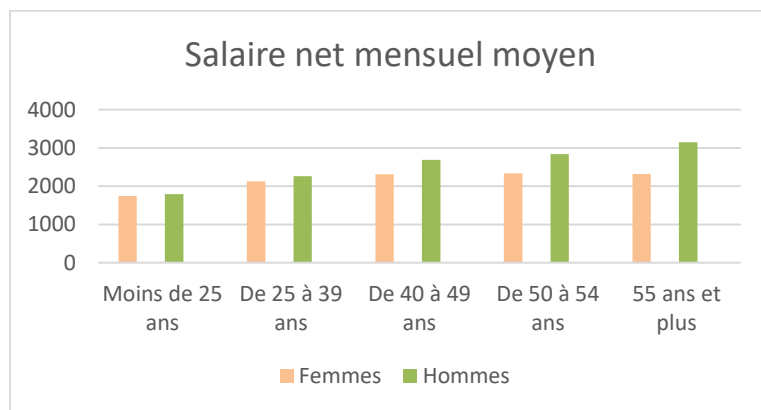
> Taux d'activité des femmes et des hommes

	Les Pennes Mirabeau	France
Femmes	73,4	69,5
Hommes	79	76,3



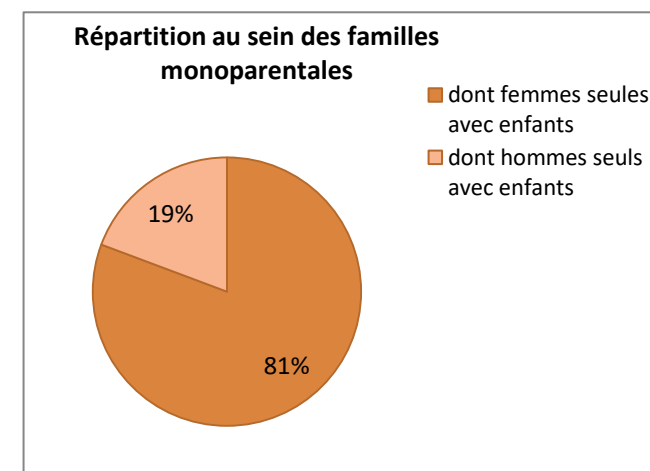
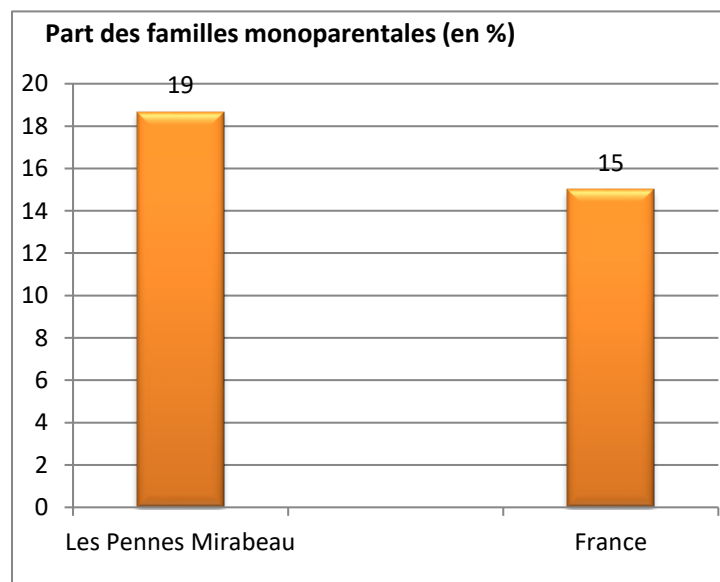
> Salaire net moyen en EQTP (en €) selon l'âge

	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	1740,4	1792,6
De 25 à 39 ans	2126,4	2259,2
De 40 à 49 ans	2309,6	2690,8
De 50 à 54 ans	2336,4	2837,1
55 ans et plus	2323,9	3149,7



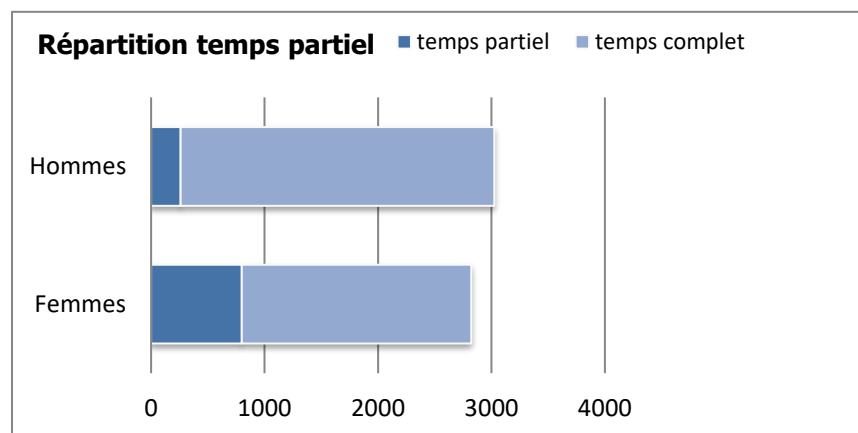
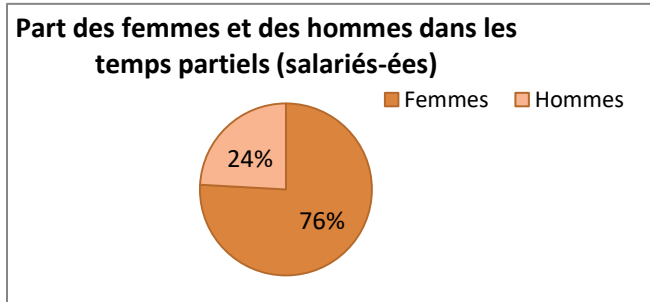
> Familles monoparentales

	Les Pennes Mirabeau	France
Nombre de familles	6 858	17 943 446
famille monoparentales	1 280	2 667 657
Part des familles monop	19	15
dont femmes seules avec enfants	1 033	2 218 822
dont hommes seuls avec enfants	247	448 835
Part des femmes seules avec enf	80,70%	83,17%
Part des hommes seuls avec enf	19,30%	16,83%



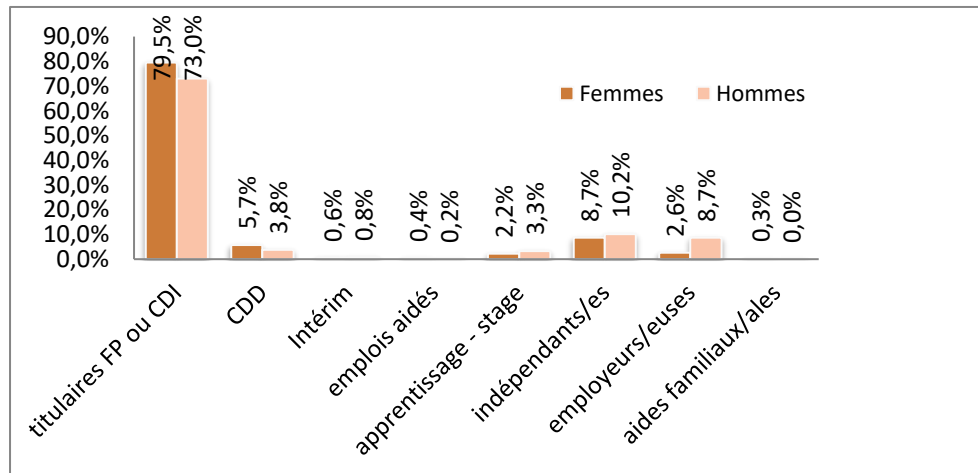
> Répartition du temps partiel chez les salariés-ées

	Femmes	Hommes
ensemble	2823	3026
%		
temps partiel	799	261
%	22%	7%
temps complet	2024	2765



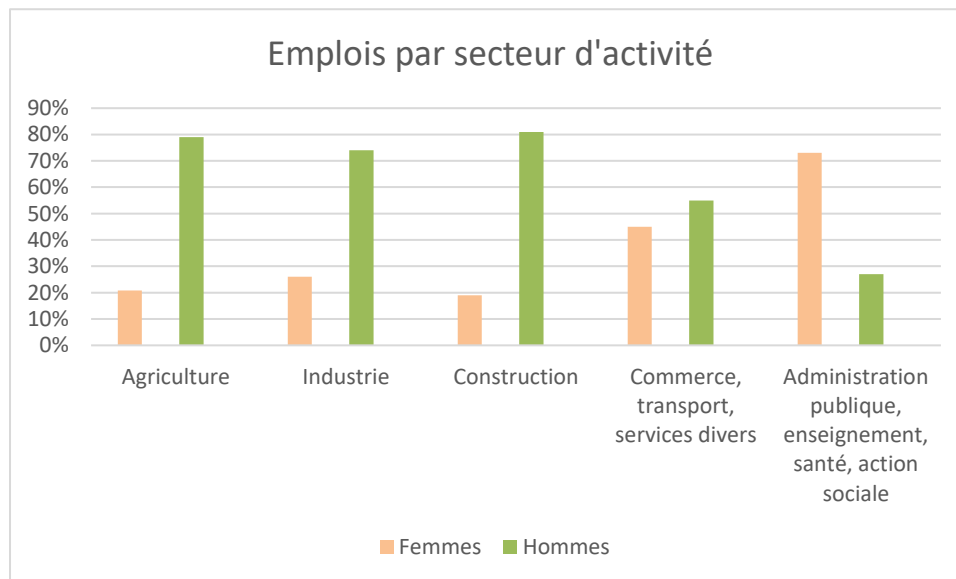
> Statuts et conditions d'emploi

	Les Pennes Mirabeau				France			
	Femmes		Hommes		Femmes	% F	Hommes	% H
titulaires FP ou CDI	79,5%	3852	73,0%	3467	9 756 508	49%	10 043 346	51%
CDD	5,7%	275	3,8%	181	1 342 695	59%	919 322	41%
Intérim	0,6%	31	0,8%	38	130 409	30%	299 563	70%
emplois aidés	0,4%	18	0,2%	11	123 997	65%	67 898	35%
apprentissage - stage	2,2%	106	3,3%	156	244 254	39%	377 373	61%
indépendants/es	8,7%	424	10,2%	483	746 865	6%	11 336 978	94%
employeurs/euses	2,6%	128	8,7%	412	395 226	27%	1 066 408	73%
aides familiaux/ales	0,3%	13	0,0%	1	41 746	70%	17 582	30%
Total		4847		4749				



> Emplois selon secteur d'activité

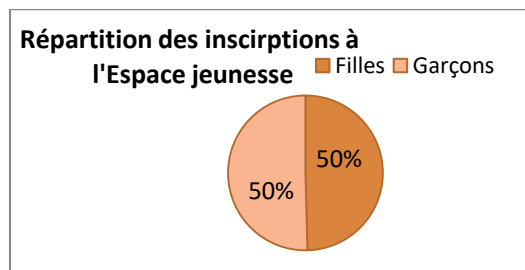
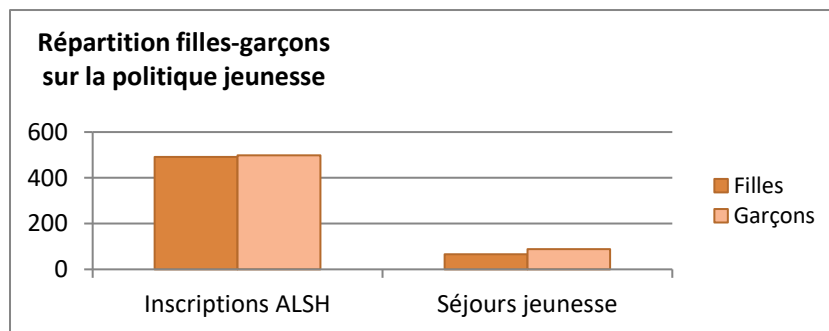
	Femmes	Hommes
Agriculture	21%	79%
Industrie	26%	74%
Construction	19%	81%
Commerce, transport, services divers	45%	55%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	73%	27%



FOCUS EGALITE – POLITIQUES PUBLIQUES

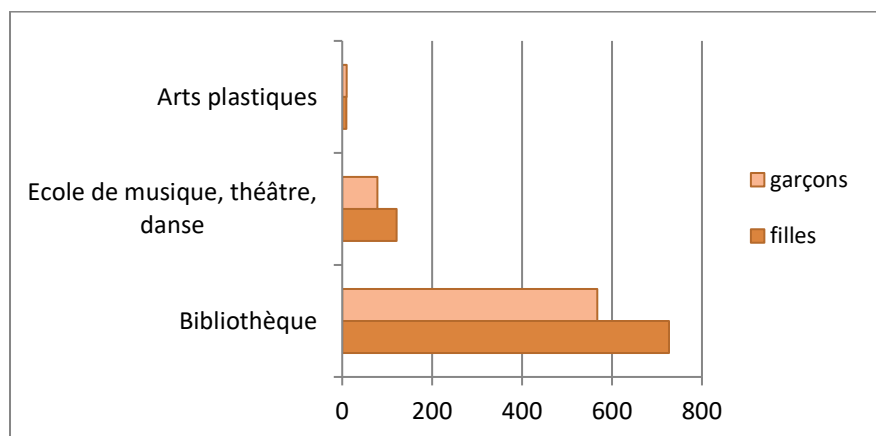
> Répartition filles-garçons sur la politique jeunesse

	Filles	Garçons
Inscriptions ALSH	491	499
Séjours jeunesse	66	88



> Répartition des moins de 20ans sur la politique culturelle

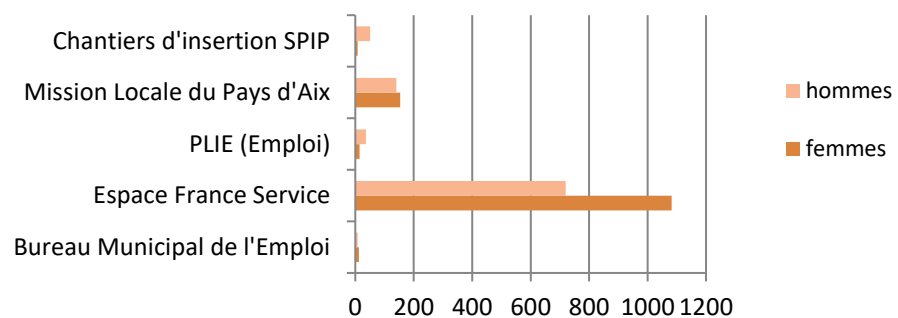
	Filles	Garçons
Bibliothèque	727	567
Ecole de musique, théâtre, danse	121	78
Arts plastiques	9	10



> Répartition sur la politique emploi-insertion

	Femmes	Hommes
Bureau Municipal de l'Emploi	12	8
Espace France Service	1082	720
PLIE (Emploi)	15	36
Mission Locale du Pays d'Aix	154	141
Chantiers d'insertion SPIP	8	51

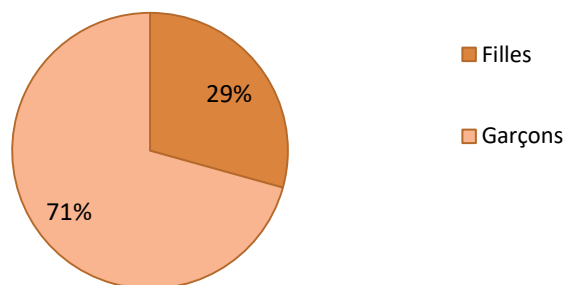
**Répartition femmes-hommes des bénéficiaires des actions
emploi-insertion de la CC**



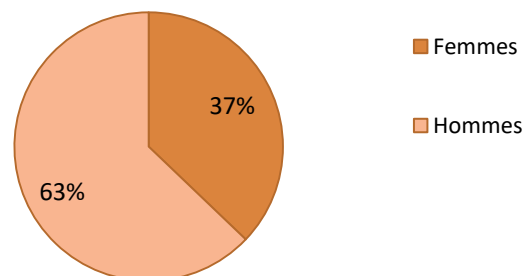
> Répartition sur la pratique associative de loisirs

	Jeunes - de 18 ans		Adultes	
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Jeunesse Sportive Pennes Mirabeau	93	338	30	124
Tennis Club Pennes Mirabeau	54	134	61	137
Tennis Voilerie	11	13	11	23
Les Archers Pennois	12	22	28	50
Nature et Provence			116	80
Amicale Pennes Mirabeau	40	43	145	67
Boule des Pennes			4	101
Boule Plate		1	15	87
Boule Gavotte			3	123
Pentathlon Pennois	19	39	9	13
Tai-Chi Pennois			31	11
Olympique du Dimanche				12
Mini Racing		8	2	42
Pennes Mirabeau Natation	108	108	146	31
ADLM			2	35
Les Lames des Pennes Mirabeau	6	27	2	18
Vélo Club	12	49	4	25
Pennes Mirabeau Cadeneux Rugby	9	165	49	173
Basket	46	107	31	53
Karaté	10	35	3	3
Arts martiaux vietnamiens	4	11	6	2
Krav Maga			12	3
Twirling bâton	65	2	32	9
Tamburin	6	32	37	64
Pennes Mirabeau Handball	15	95	13	43
Plongée		1	15	37
Total	510	1230	807	1366

**Part filles-garçons dans la pratique de loisirs
jeunesse**



**Part femmes-hommes dans la pratique de
loisirs adulte**



> Exemples d'actions dans le cadre du plan communal pour l'égalité femmes-hommes

Actions	Intervenants	Dates
Poursuite du colloque "Réseau Violence intrafamiliales" - Formation agents PM et CCAS	Solidarité Femmes 13	Réunions + formation 1 fois/an (7 et 8 novembre)
Relations garçons-filles - sensibilisation des élèves du primaire renouvelée - Harcèlement, respect filles/garçons-	PACTES	2025
Spectacle "Comment internet m'a colonisé.e" (les femmes à l'heure d'internet)	Bretzel Compagny	févr-25
Spectacle "La lionne" : autoportrait théâtral de la féiniste Gisèle Halimi	Compagnie La Naïve	avr-25
Spectacle "Journal d'une femme de chambre" : œuvre d'Octave Mirabeau surprenant de par sa modernité où l'héroïne aurait bien pu être la lanceuse d'alerte de "Me too" ou "Balance ton porc"	Compagnie L'escabotée	nov-25
Concert "Jeunesse au piano": 2 femmes et 2 hommes, 4 jeunes talents, prodiges, mis à l'honneur	Elèves du conservatoire	nov-25